

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2010

OBJET
de la Délibération

VIDEOPROTECTION
– COMITE
D'ETHIQUE

Date de convocation du Conseil Municipal :

9 décembre 2010

Date d'affichage : 9 décembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de séance : M. BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, Mme RAMEL-FLAGEUL M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. PARMENTIER à M. LE DORZE
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

VIDEOPROTECTION – COMITE D'ETHIQUE

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 29 septembre dernier a adopté la charte d'éthique de la vidéoprotection.

L'article 3 de la charte prévoit la constitution d'un comité d'éthique et définit ses attributions.

La composition du comité peut être établie comme suit, étant précisé que les membres du conseil municipal sont désignés selon le principe de représentation proportionnelle, et que les autres membres seront nommément désignés par le maire, par voie d'arrêté.

- Jean-Pierre LE ROCH, maire, président de droit
- 3 conseillers municipaux de la majorité : Henri LE DORZE, Anne-Marie GREZE, Florence DONATO-LEHUEDE
- 1 conseiller municipal de la minorité : Nicole ROUILLARD
- 5 personnes qualifiées

Nous vous proposons :

- D'approuver la constitution du comité d'éthique telle que définie ci dessus

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 25 VOIX « POUR » DE MM. LE ROCH, LE DORZE, LE MAPIHAN, LE COUVIOUR, MARCHAND, Mme LE PAVEC, MM. PARMENTIER, BAUCHER, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, 6 « ABSTENTIONS » DE Mmes BURLOT, DORE-LUCAS, M. JARNO, Mmes OLIVIERO, RAMEL-FLAGEUL, PIERRE, et 2 « REFUS DE VOTE » DE Mme GOUTTEQUILLET, Melle ORINEL
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**